



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-123 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Absent :** R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

---

**OBJET :** PATRIMOINE - FONCIER / TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS : Education - Enfance - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes au titre du programme " Bourgs - Centres et pôles de service ".  
Construction d'un restaurant scolaire pour l'école du Faton.

---

Rapporteur : Bruno Gattaz

**EXPOSE :** En 2006, il avait été décidé de créer une nouvelle salle de restauration pour remplacer celle installée dans un bâtiment préfabriqué datant des années 1970 et qui n'était plus aux normes.

Aujourd'hui, la situation de la restauration scolaire est critique.

La réalisation de logements dans le secteur a généré l'ouverture d'une classe en maternelle et celle-ci a été installée en lieu et place de la salle de restauration.

Une nouvelle salle de restaurant a été aménagée à l'autre extrémité du bâtiment dans la bibliothèque. Cette nouvelle organisation n'est cependant pas adaptée tant pour les enfants que pour les agents.

Par ailleurs, l'école manque d'espaces pour permettre un déroulement des activités périscolaires dans de bonnes conditions.

La construction d'un nouveau restaurant scolaire permettrait d'optimiser la réaffectation des locaux existants. Les conditions d'accueil des enfants et de travail des personnels pourraient être ainsi grandement améliorées.

Le projet comporterait 2 espaces de restaurations d'une capacité de 40 places chacun, un office suffisamment dimensionné, des sanitaires et locaux de rangement.

Le coût global de l'opération, travaux, honoraires divers et frais divers est estimé à 400 000 euros HT.

Par délibération en date du 28 septembre 2016, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a choisi de déployer un plan de soutien à l'investissement des bourgs-centres et des pôles de service. Il s'agit de favoriser des opérations d'investissement visant à renforcer l'attractivité communale ou le maintien de services.

La construction de ce restaurant scolaire permettra de maintenir une offre scolaire et périscolaire de qualité. A ce titre l'opération est éligible à l'aide financière de la Région.

#### **PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et cadre de Vie du 19 octobre 2017

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- Afin de faciliter la réalisation de l'opération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre des crédits du plan de soutien à l'investissement des bourgs - centres et des pôles de services pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école du Faton.

- D'autoriser Monsieur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme se rapportant au projet le moment venu.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)  
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT